



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Blanc-Sablon, tenue le 16 juillet 2024 à 19h00 à la salle municipale de Blanc-Sablon, sous la présidence du maire, monsieur Colin Shattler, et aussi présents pour former quorum :

Les conseillers : Jean-Roger Dumas
 Marissa Lavalée
 Jarvin Joncas

La directrice générale de la municipalité, madame Karine Benoit, était aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le président de la session a vérifié le quorum et a déclaré la session ouverte à 19h01 après une minute de silence.

2024-083

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE le maire invite la directrice générale à lire l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jean-Roger Dumas**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 JUIN 2024
4. DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS DE JUIN 2024
5. DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS DE JUIN 2024
6. DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS DE JUIN ET JUILLET 2024
7. TAXES À RECEVOIR AU 30 JUIN 2024
8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-R-002 VISANT À INTERDIRE PROVISOIREMENT CERTAINES INTERVENTIONS SUSCEPTIBLES DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ DU SYSTÈME D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
9. DÉCLARATION DE REDDITIONS DE COMPTES FINALE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)
10. OFFRE DE SERVICE DU GROUPE CADORET – POUR LE LEVÉ TOPOGRAPHIQUE DU SITE AVANT LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PRISE D'EAU POTABLE
11. OFFRE DE SERVICE DE AVISO EXPERTS-CONSEILS – POUR PRENDRE LES MESURES DE DÉBIT POUR VALIDER LA CAPACITÉ D'UNE NOUVELLE SOURCE D'EAU BRUTE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PRISE D'EAU POTABLE
12. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRES DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIMEAU SOUS-VOLET 1.1/CONTINUITÉ DU PROGRAMME PIQM – DOSSIER 500960



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

13. DEMANDE DE FINANCEMENT POUR UNE ÉTUDE CONCERNANT LE PROJET DE BIOTOPE – PHASE 1 DE 2
14. AFFAIRES NOUVELLES
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. CLÔTURE DE LA SESSION

2024-084

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 JUIN 2024

Il est proposé par **Marissa Lavalée**, appuyé par **Jean-Roger Dumas** et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 18 juin 2024 avec exemption de lecture.

2024-085

DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS DE JUIN 2024

Il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Marissa Lavalée** et résolu unanimement d'adopter la liste des chèques émis et des dépenses incompressibles payées durant le mois de juin 2024 aux montants respectifs de **210 194.17 \$** pour l'administration générale et **30 698.97 \$** pour la rémunération.

2024-086

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS DE JUIN 2024

Il est proposé par **Marissa Lavalée**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement d'adopter les comptes payables pour le mois de juin 2024 au montant de **28 303.92 \$**.

2024-087

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS DE JUIN ET JUILLET 2024

Il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Jean-Roger Dumas** et résolu unanimement d'adopter le rapport budgétaire, des transferts et des engagements de crédit pour les mois de juin et juillet 2024 aux montants respectifs de **258 704.64 \$** et **212 926.00 \$**.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 30 JUIN 2024

La directrice générale dépose et commente le rapport des taxes à recevoir au 30 juin 2024 de **674 811.99 \$**.

2024-088

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-R-002 VISANT À INTERDIRE PROVISOIREMENT CERTAINES INTERVENTIONS SUSCEPTIBLES DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ DU SYSTÈME D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT QUE les articles 29 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (c. C-47.1) permettent à la Municipalité d'adopter un règlement à caractère provisoire afin d'interdire, pour une période maximale de 2 ans, toute intervention consistant à exécuter des travaux ou à utiliser un immeuble lorsque celle-ci serait susceptible de créer des besoins excédant la capacité d'un système d'alimentation en eau, d'égout ou d'assainissement des eaux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de réaliser une étude par une firme de génie conseil avant de conclure que la capacité du réseau d'égout (station de pompage) et d'assainissement des eaux (usine de traitement) n'est pas atteinte compte tenu des projets en cours de développement;

CONSIDÉRANT QUE cette situation risque d'affecter la totalité du territoire de la Municipalité qui est desservi par le réseau d'égout;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'interdire, pour une durée temporaire, l'ajout de constructions et de raccordements pouvant ajouter une charge au réseau sanitaire sur le territoire de la Municipalité afin de planifier et de réaliser des interventions pour assurer un le fonctionnement adéquat du réseau d'égout;

CONSIDÉRANT QU' une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné accompagné du dépôt du projet de règlement lors de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon tenue le 18 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 2 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE le président d'assemblée a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jean-Roger Dumas**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Blanc-Sablon adopte le règlement portant le numéro 2024-R-002 visant à interdire provisoirement certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d'égout et d'assainissement des eaux lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

2024-089

DÉCLARATION DE REDDITIONS DE COMPTES FINALE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blanc-Sablon a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit compléter une reddition de comptes finale pour l'obtention de la subvention et soumettre à l'auditeur les informations et les documents nécessaires à la mission de procédures convenues, comme mentionné au document du ministère à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Marissa Lavallee**, appuyé par **Jean-Roger Dumas** et résolu unanimement :

QUE le Conseil Municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale, selon les modalités convenues.

QUE la firme Mallette, CPA Inc. soit mandatée pour effectuer le rapport final.

2024-090

OFFRE DE SERVICE DU GROUPE CADORET – POUR LE LEVÉ TOPOGRAPHIQUE DU SITE AVANT LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PRISE D’EAU POTABLE

Il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Jean-Roger Dumas** et résolu unanimement de mandater la firme Groupe Cadoret pour le levé topographique du site avant les travaux préparatoires pour le réaménagement de la prise d’eau potable pour un montant de **2 660.00 \$ plus les taxes applicables**.

2024-091

OFFRE DE SERVICE DE AVISO EXPERTS-CONSEILS – POUR PRENDRE LES MESURES DE DÉBIT POUR VALIDER LA CAPACITÉ D’UNE NOUVELLE SOURCE D’EAU BRUTE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PRISE D’EAU POTABLE

Il est proposé par **Marissa Lavallee**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement de mandater la firme Aviso Experts-Conseils pour prendre les mesures de débit pour valider la capacité d’une nouvelle source d’eau brute pour le réaménagement de la prise d’eau potable pour un montant de **19 135.00 \$ plus les taxes applicables**.

2024-092

DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRES DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L’HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIMEAU SOUS VOLET 1.1/CONTINUITÉ DU PROGRAMME PIQM – DOSSIER 500960

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu’elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s’appliquent à elle ou à son projet et qu’elle s’est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité demande au Ministère des affaires municipales et de l’habitation, une continuité du programme PIQM – dossier 500960 pour les travaux préparatoires de la caractérisation de l’eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Marissa Lavallee**, appuyé par **Jean-Roger Dumas**, et résolu unanimement :

QUE la Municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

QUE la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023 et une continuité du programme PIQM – dossier 500960 pour les travaux préparatoires de la caractérisation de l'eau potable.

2024-093

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR UNE ÉTUDE CONCERNANT LE PROJET DE BIOTOPE – PHASE 1 DE 2

CONSIDÉRANT QUE l'écotourisme est en plein essor à l'échelle mondiale et notre région a le potentiel de devenir une destination prisée pour son aspect isolé;

CONSIDÉRANT QUE la première phase de cette initiative en deux phases consiste à faire une étude sur le potentiel touristique et de protéger et préserver les futurs sites et à les identifier comme attraction touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Jean-Roger Dumas** et résolu unanimement que la Municipalité dépose une demande de financement pour une étude sur le potentiel touristique pour le projet de Biotope pour la phase 1 de 2, et que Karine Benoit, directrice générale soit autorisée à signer tout document pour et au nom de la Municipalité de Blanc-Sablon.

AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.



No de résolution
ou annotation

2024-094

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Blanc-Sablon**

CLÔTURE DE LA SESSION

Il est proposé par **Jean-Roger Dumas**, appuyé par **Marissa Lavalée** et
résolu unanimement de lever la session à 19h30.

Colin Shattler, Maire

Karine Benoit, Directrice Générale